

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 10 avril 2012, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Serge Allie	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée

Sylvie Robidas	siège 2
----------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2012-04-87

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 9.4 *Repas à la formation RCR* ainsi que 9.5 *Comité sécurité incendie* et en laissant le point 26 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 10 avril 2012;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Renouvellement du règlement d'emprunt :**
 - 5.1 **Acceptation de l'institution bancaire pour le renouvellement du règlement d'emprunt**
 - 5.2 **Emprunt par billets et signataire**
6. **Acceptation du fournisseur de gravier;**
7. **Chemin Auckland – Recouvrement d'enrobés bitumineux;**
8. **Recommandation du CCU;**

9. Incendie :
 - 9.1 Engagement
 - 9.2 Formation
 - 9.3 Achat d'équipements
 - 9.4 Repas à la formation de RCR
 - 9.5 Comité sécurité incendie
10. Chemin Tremblay;
11. Rapport financier;
12. Achat d'équipement :
 - 12.1 Remorque
 - 12.2 Chargeuse-pelleteuse
13. Quai flottant;
14. Ensemencement;
15. Formation FQM;
16. Congrès ADMQ;
17. Acceptation de la liste des travaux routiers pour l'année 2012;
18. Création d'une corporation de développement;
19. Entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;
20. Demande de passage;
21. Entente pour la collecte des encombrants;
22. Appui au projet «Mise à jour d'outils culturels de promotion de la MRC de Coaticook» présenté par la Table de concertation culturelle de la MRC (TCCC);
23. Paiement des comptes :
 - 23.1 Comptes payés
 - 23.2 Comptes à payer
24. Bordereau de correspondance;
25. Rapports :
 - 25.1 Maire
 - 25.2 Conseillers
 - 25.3 Directrice générale
26. Varia :
 - 26.1 Loisirs de Saint-Malo
 - 26.2 Descente de bateau
27. Évaluation de la rencontre;
28. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2012

Résolution 2012-04-88

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5 RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

5.1 **Acceptation de l'institution bancaire pour le renouvellement du règlement d'emprunt**

Résolution 2012-04-89

Il est proposé par le conseiller Serge Allie
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la Municipalité de Saint-Malo accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 17 avril 2012 au montant de 128 200 \$ par billet en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 286-2002, au prix de 98,19600, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

17 300 \$	1,95000 %	17 avril 2013
17 800 \$	2,20000 %	17 avril 2014
18 400 \$	2,35000 %	17 avril 2015
19 000 \$	2,60000 %	17 avril 2016
55 700 \$	3,00000 %	17 avril 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.2 **Emprunt par billets et signataire**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 286-2002, la Municipalité de Saint-Malo souhaite emprunter par billet un montant total de 128 200 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Résolution 2012-04-90

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 128 200 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) **286-2002** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 17 avril 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	17 300 \$
2014.	17 800 \$
2015.	18 400 \$
2016.	19 000 \$
2017.	19 400 \$(à payer en 2017)
2017.	36 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Malo émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) **286-2002**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. ACCEPTATION DU FOURNISSEUR DE GRAVIER

ATTENDU QUE le devis a été approuvé par le Conseil municipal à la résolution 2012-03-66;

ATTENDU QUE le devis a été envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE les quatre fournisseurs invités sur cinq ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2012-04-91

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme son granulats concassés soit JM Champeau;

QUE si les matériaux disponibles pendant la saison ne répondent pas aux normes fixés dans l'appel d'offres, le plus bas soumissionnaire suivant sera le fournisseur jusqu'à ce que la situation soit corrigée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. CHEMIN AUCKLAND – RECOUVREMENT D'ENROBÉS BITUMINEUX

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Malo a adopté le 13 décembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats;

ATTENDU QU' un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

ATTENDU QUE le recouvrement d'enrobés bitumineux d'une partie chemin Auckland doit être fait;

ATTENDU QUE l'évaluation sommaire du projet est de 305 000 \$;

Résolution 2012-04-92

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'amorcer le processus d'appel d'offres pour le recouvrement d'enrobés bitumineux d'une partie du chemin Auckland selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal;

DE procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir le plus de soumissions possibles à cet effet;

DE nommer la directrice générale responsable en octroi de contrat pour cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RECOMMANDATION DU CCU

ATTENDU QUE le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 5 avril 2012 afin de prendre connaissance du dossier pour émettre des recommandations au Conseil municipal sur la demande de dérogation mineure de monsieur Roger Marcotte;

ATTENDU QUE monsieur Roger Marcotte veut vendre sa propriété;

ATTENDU QUE la demande concerne le 147, chemin du 1^{er} Rang, lot 10, P-5B, P-5C, Rang 2 du cadastre d'Auckland;

ATTENDU QUE le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'émettre la dérogation mineure de monsieur Roger Marcotte;

Résolution 2012-04-93

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en faveur de la dérogation mineure demandée monsieur Roger Marcotte selon les plans fournis par l'arpenteur.

QUE la situation sera régularisée en date du 10 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. INCENDIE :

9.1 Engagement

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la Municipalité doit engager huit (8) personnes afin de combler les postes de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a maintenant sept pompiers;

ATTENDU QUE monsieur Antoine Lemieux s'est dit intéressé de devenir pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2012-04-94

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE monsieur Antoine Lemieux sera engagé comme pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Formation

ATTENDU QUE les pompiers volontaires seront engagés en payant les formations et la rémunération sur la base des résolutions 2006-10-265 et 2007-10-204 en utilisant les taux en vigueur;

Résolution 2012-04-95

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE monsieur Antoine Lemieux suivra la formation Pompier 1.

QUE monsieur Antoine Lemieux participera au cours de premiers soins spécifiquement adressé aux pompiers au coût d'environ 60 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 Achat d'équipements

ATTENDU QUE le Conseil municipal a engagé un nouveau pompier volontaire;

ATTENDU QUE des équipements doivent être achetés pour ce pompier;

ATTENDU QU' une lumière peut être installée sur le casque de pompier volontaire pour augmenter la sécurité;

ATTENDU QU' une radio doit être achetée afin de compléter ses équipements;

Résolution 2012-04-96

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QU'un ensemble de bunker sera acheté pour monsieur Antoine Lemieux.

QU'une lumière à installer sur son casque pour augmenter la sécurité ainsi qu'une radio seront achetées pour monsieur Antoine Lemieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 Repas à la formation de RCR

ATTENDU QUE les nouveaux pompiers volontaires doivent suivre une formation spéciale de premiers soins d'une durée de deux jours complets;

Résolution 2012-04-97

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE payer les repas des pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Malo qui suivront les cours de RCR, pour un montant maximum de 250 \$ taxes non incluses pour les deux jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.5 Comité sécurité incendie

Le conseiller et pompier volontaire Alain Tétrault fait partie du Comité sécurité incendie de la MRC de Coaticook. Monsieur Marc Poirier, directeur service incendie de Saint-Malo a demandé de participer aux réunions du Comité sécurité incendie. Le Conseil municipal a refusé la demande.

10. CHEMIN TREMBLAY

ATTENDU QUE le chemin Tremblay doit être modifié pour faciliter le déneigement l'hiver;

ATTENDU QUE des solutions doivent être trouvées afin de régler les problèmes du chemin Tremblay;

Résolution 2012-04-98

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE monsieur Daniel Parent sera engagé pour arpenter et piqueter le chemin Tremblay.

QUE monsieur Daniel Parent sera mandaté afin de trouver des issues aux problèmes rencontrés au chemin Tremblay afin d'améliorer la situation pour le déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RAPPORT FINANCIER

ATTENDU QUE la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2011;

ATTENDU QUE le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante;

Résolution 2012-04-99

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE les conseiller-ère-s ont signé l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2011.

QUE les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 de la municipalité de Saint-Malo sont acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. ACHAT D'ÉQUIPEMENT :

12.1 Remorque

ATTENDU QUE des prix ont été demandés aux fournisseurs de remorques;

ATTENDU QUE la municipalité peut acheter les matériaux et faire fabriquer la remorque nécessaire aux différents travaux de la voirie;

Résolution 2012-04-100

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achète les matériaux pour fabriquer la remorque.

QUE monsieur Gaétan Tremblay est retenu pour fabriquer la remorque.

QUE monsieur Gaétan Tremblay nous fournira le tarif demandé à l'heure ainsi que le nombre d'heures pour fabriquer la remorque afin d'évaluer le prix demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Chargeuse-pelleteuse

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut changer sa chargeuse-pelleteuse;

ATTENDU QU' elle procédera par appel d'offres afin d'acheter une chargeuse-pelleteuse;

Résolution 2012-04-101

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour l'achat d'une chargeuse-pelleteuse;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. QUAI FLOTTANT

ATTENDU QU' à la séance du 12 décembre 2011, l'installation d'un quai flottant sur le lac Lindsay avait été abordée parce que l'Association sportive du lac Lindsay avait contacté la municipalité de Saint-Malo à ce sujet;

ATTENDU QU' à la suite des rencontres de planification du plan d'action Inode, les personnes participantes ont souligné le fait que l'emplacement du chalet municipal pourrait être plus accessible aux citoyens pour des activités;

ATTENDU QU' un quai flottant permettrait aux citoyens de faire des activités au bord et sur l'eau;

Résolution 2012-04-102

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera 50 % de la facture jusqu'à concurrence de 7 500 \$ plus taxes applicables.

QU'une lettre sera demandée reconnaissant le fait que la Municipalité a payé la moitié de la facture prix avec l'Association sportive du lac Lindsay mais que le quai appartient à la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. ENSEMENCEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipale accepte d'aider l'Association sportive du lac Lindsay pour l'ensemencement du lac Lindsay;

Résolution 2012-04-103

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer 1 000 \$ pour l'ensemencement de truites brunes de 7 à 10 po de longueur dans le lac Lindsay.

QUE la Municipalité sera facturée directement par le fournisseur de poissons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. FORMATION FQM

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre des formations aux élus;

ATTENDU QUE le conseiller Alain Tétrault s'est dit intéressé à suivre deux cours offert par la FQM;

Résolution 2012-04-104

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer les frais d'inscription du conseiller Alain Tétrault pour la formation «*Rôles et responsabilités des élus, module 2*» au coût de 265 \$ taxes non incluses pour la journée de cours de 9 h à 16 h le 10 novembre 2012 à Québec, incluant l'inscription, la documentation complète, le dîner pour les cours d'une journée, les pauses-café, une attestation de réussite et l'émission d'unité d'éducation continue (UEC) lorsqu'applicable. Le kilométrage sera remboursé au conseiller.

DE payer les frais d'inscription du conseiller Alain Tétrault pour la formation «*Gestion financière municipale*» au coût de 265 \$ taxes non incluses pour la journée de cours de 9 h à 16 h le 3 novembre 2012 à Bromont, incluant l'inscription, la documentation complète, le dîner pour les cours d'une journée, les pauses-café, une attestation de réussite et l'émission d'unité d'éducation continue (UEC) lorsqu'applicable. Le kilométrage sera remboursé au conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. CONGRÈS ADMQ

ATTENDU QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu les 6, 7 et 8 juin 2012 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE les frais de la chambre et les repas ne sont pas inclus dans les frais d'inscription au Congrès;

Résolution 2012-04-105

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE payer les frais d'inscription de 450 \$ taxes non incluses, incluant les déjeuners avec allocution, le cocktail de la Croisette, le banquet, la soirée spectacle, les ateliers, les cliniques juridiques, l'activité interactive, le DG en herbe, le Cocktail des exposants, l'ensemble des activités du Salon des Partenaires, de même que le cocktail de clôture pour la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'ADMQ qui se déroulera les 6, 7 et 8 juin prochain au Centre des congrès de Québec. Le kilométrage, le coût de la chambre ainsi que les repas seront remboursés à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. ACCEPTATION DE LA LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* pour les travaux routiers prévus en 2012;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 52 708 \$ taxes non incluses;

Résolution 2012-04-106

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 52 708,50 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

- Gravelage et rechargement :

- chemin du 5 ^e Rang	40 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) 4 voyages (2 - $\frac{1}{2}$) 10 voyages (brut)
- chemin Robinson	8 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) 4 voyages (2 - $\frac{1}{2}$)
- chemin St-Germain	1 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Lac	32 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Madore	7 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) 2 voyages (2 - $\frac{1}{2}$)
- chemin de la Pointe	10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du 1 ^{er} Rang	5 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Rang C	10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Gore	10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin de Malvina	19 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Breton	7 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Tremblay	10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) 4 voyages (2 - $\frac{1}{2}$)

Sous-Total **23 908,50 \$**

- Remplacement des ponceaux suivants :

- trois (3) au chemin Madore
24 pouces de diamètre par 30 pieds de long
- deux (2) au chemin du Lac :
18 pouces de diamètre par 20 pieds de long
- un (1) au chemin du 5^e Rang en haut de la pointe
18 pouces de diamètre par 20 pieds de long

Sous-Total **24 000,00 \$**

- Creusage et reprofilage de fossé :

- * Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel
Main d'œuvre et location de machinerie **4 800,00 \$**

GRAND TOTAL **52 708,50 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. CRÉATION D'UNE CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal et le Comité de Développement Local de Saint-Malo ont identifié le besoin de créer une Corporation de Développement, organisme sans but lucratif, qui verrait à travailler au développement économique, social, culturel et touristique de la municipalité de Saint-Malo ;

ATTENDU QUE la création de cet organisme passe par l'obtention d'une Charte du Registraire des entreprises;

ATTENDU QUE les démarches à réaliser coûteront environ 300\$;

Résolution 2012-04-107

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QU'un montant de 300 \$ taxes non incluses soit mis à la disposition des membres fondateurs afin de permettre la création de la Corporation de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK

Ce point est remis à une séance ultérieure.

20. DEMANDE DE PASSAGE

Une demande a été envoyée par monsieur Richard Boutin du Club Quad Sherbrooke – Ascot Corner afin d'obtenir un droit de passage pour un sentier quatre saisons à différents endroits sur le territoire de Saint-Malo. Des renseignements seront pris afin de prendre une décision adéquate.

21. ENTENTE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce point est remis à une séance ultérieure.

22. APPUI AU PROJET «MISE À JOUR D'OUTILS CULTURELS DE PROMOTION DE LA MRC DE COATICOOK» PRÉSENTÉ PAR LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC (TCCC)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire exprimer son appui au projet «Mise à jour d'outils culturels de promotion de la MRC de Coaticook» présenté par la Table de concertation Culturelle de la MRC (TCCC);

COMPTE TENU QUE les circuits photo découverte de nos municipalités seront sur le site web de la TCCC à compter de l'été 2012;

COMPTE TENU QUE le carnet de voyage à l'intention des jeunes est un outil fort intéressant pour attirer les familles à la recherche d'activités pour leurs enfants pendant la saison touristique;

ATTENDU QU' il nous semble nécessaire de procéder aux ajustements de ce site afin de le rendre fonctionnel et attrayant pour les gens de notre territoire comme pour les touristes qui nous visitent;

Résolution 2012-04-108

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE la municipalité de Saint-Malo enverra une lettre afin d'appuyer la démarche faite par la Table de concertation culturelle de la MRC (TCCC) pour son projet «Mise à jour d'outils culturels de promotion de la MRC de Coaticook».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23. PAIEMENT DES COMPTES

23.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 48 777,82 \$ payés depuis le 13 mars 2012;

Résolution 2012-04-109

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 48 777,82 \$ payés depuis le 13 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.2 Comptes à payer

23.2.1 Assurance

ATTENDU QUE Ultima, assurances et services financiers inc., a fait parvenir une facture concernant les conditions particulières avenant;

ATTENDU QUE Ultima, assurances et services financiers inc. a offert des protections touchant la nouvelle tondeuse frontale John Deere;

Résolution 2012-04-110

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

DE payer les factures 189236 du 29 mars 2012 à Ultima assurances et services financiers inc. au montant total de 107 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.2.2 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

ATTENDU QUE la deuxième édition des Portes ouvertes sur les actions environnementales en milieu municipal organisé par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie aura lieu le 4 mai prochain;

ATTENDU QUE monsieur Clément Lépine de l'Association des Eaux et des Berges du Lac Lindsay est intéressé à participer à cette deuxième édition;

Résolution 2012-04-111

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE payer la facture numéro 8741 du 5 avril 2012, pour la participation de monsieur Clément Lépine de l'Association des Eaux et des Berges du Lac Lindsay à la deuxième édition des Portes ouvertes sur les actions environnementales en milieu municipal organisé par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie le 4 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.2.3 RAPPEL

ATTENDU QUE monsieur Clément Lépine de l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay veut participer à la Journée des associations du RAPPEL;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo, qui est membre du RAPPEL, inscrira monsieur Clément Lépine comme participant et représentant;

Résolution 2012-04-112

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la participation de monsieur Clément Lépine de l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay à la Journée des associations 2012 du RAPPEL au coût de 55 \$ sera payée par la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents et des lettres ont été sélectionnées :

24.1 Acti-Bus

ATTENDU QUE la 32^e Assemblée générale d'Acti-Bus aura lieu le mercredi 25 avril 2012 à 19 h 30;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit mandater un délégué par résolution afin qu'il puisse exercer son droit de vote;

Résolution 2012-04-113

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE le Conseil municipal mandate le conseiller Serge Allie comme délégué à la 32^e Assemblée générale d'Acti-Bus qui se tiendra le mercredi 25 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24.2 Gala Méritas 2012

ATTENDU QUE l'École secondaire La Frontalière organise le *Gala Méritas* afin de souligner les efforts et la persévérance des élèves et pour les encourager à poursuivre dans cette voie;

ATTENDU QUE l'École secondaire La Frontalière demande une contribution financière afin d'atteindre ces objectifs;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée sera remise aux élèves par des bourses en argent;

Résolution 2012-04-114

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE faire une contribution financière de 50 \$ au *Gala Méritas* afin de souligner le mérite et l'effort des élèves de l'école secondaire *La Frontalière* dont certains appartiennent à la municipalité de Saint-Malo.

DE nommer monsieur le Maire Jacques Madore afin de remettre un prix lors du Gala Méritas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25. RAPPORTS :

25.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les points suivants :

- Monsieur Pierre Langevin de la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie veut rencontrer le Conseil municipal;
- Une rencontre avec madame Johanne Gonthier sera demandée afin d'obtenir une aide pour le projet déneigement de la MTQ;

- Acti-Bus;
- Tactic;
- Le tournoi de golf pour la fête de la Famille se tiendra le 6 juillet 2012;
- Éolienne;
- Président carrefour de l'Estrie.

25.2 Conseillers

Le conseiller Serge Allie parle au Conseil municipal de :

- Achat des camions pour la MTQ;
- Proposition pour le site Web;
- Travaux à la salle des Loisirs;
 - o La demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a été refusée;
 - o Les rénovations seront faites au fur et à mesure pendant l'année.

Le conseiller Alain Tétrault aborde avec le Conseil :

- Le point d'eau à l'intersection des chemins du Gore et de Malvina;
- Les pancartes pour ancienne école, site ornithologique, source d'eau intarissable, etc.;
- La liste pour les réparations à faire au chalet municipal (toit, foyer, etc.).

25.3 Directrice générale

25.3.1 Abrogation de la résolution 2008-10-256

ATTENDU QUE la Scierie Labranche n'a pas donné suite à notre offre visant à leur céder la partie du chemin de la Pointe mitoyenne à leur propriété;

ATTENDU QUE des nouvelles possibilités en terme de développement touristique se dessinent à l'horizon;

Résolution 2012-04-115

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la résolution 2008-10-256 concernant l'offre de vente aux propriétaires adjacents au montant de 1 \$ pour le chemin de la Pointe à partir du 5^e Rang jusqu'à la limite de Saint-Isidore-de-Clifton est abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25.3.2 Employé-e-s

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer à ses employé-e-s deux (2) jours de maladie comme avantage sociale;

ATTENDU QUE la décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012;

Résolution 2012-04-116

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE les employé-e-s auront droit à deux (2) jours de maladie payés par année. S'ils ne sont pas utilisés, ils seront payés à la fin de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25.3.3 Salle de l'Âge d'Or

Du gravier sera étendu dans le stationnement de la salle de l'Âge d'Or.

25.3.4 Garage municipal

Le Conseil municipal demande que le garage municipal soit mieux aménagé. Les Fleurons Québec viendront pendant l'été visiter les propriétés de la municipalité de Saint-Malo qui s'est inscrite comme participante. Il est donc important que tous les bâtiments et terrains soient bien aménagés et propres.

26. **VARIA**

26.1 **Loisirs de Saint-Malo**

ATTENDU QUE les loisirs de Saint-Malo ont demandé une partie du terrain autour de la salle des Loisirs;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Parent sera demandé afin d'arpenter la partie de terrain demandée par les loisirs de Saint-Malo;

Résolution 2012-04-117

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo passe un accord de principe pour céder une partie de terrain aux Loisirs de Saint-Malo.

QUE la municipalité de Saint-Malo mandate monsieur Daniel Parent pour arpenter le terrain céder aux Loisirs de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26.2 **Descente de bateau**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo possède un terrain public avec un chalet au lac Lindsay;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de fournir un montant pour la fabrication d'une descente de bateau;

Résolution 2012-04-118

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo fournira 1 000 \$ taxes non incluses soit 500 \$ pour le ciment et 500 \$ pour la descente de bateau.

QUE la directrice générale est autorisée à faire une demande au MDDEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

27. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, Monsieur le Maire déclare la levée de la séance.

Il est 22 h 20.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière